

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 15 janvier 2025

-----

Date de convocation : 10 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Michel LAUVAUX, Olivier CHARRET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Frédéric TABONE

PROCURATIONS : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA à Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

#### DÉLIBÉRATION N° 2025-07 :

#### Soutien de la Commune d'Asson à la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'Asson tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'Asson de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de **500 €** à **La Croix rouge Française**  
(Siège social : CROIX ROUGE FRANCAISE – Don des Entreprises – 98 rue Didot – 75694 Paris Cedex 14)
- Mettre une urne à disposition de la population (en mairie, le matin) pour collecter les dons du 20 au 31 janvier 2025 (dons également reversés à la Croix Rouge Française)

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

**APPOUVE** ce soutien à la population de Mayotte

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention de **500 €** à La Croix rouge Française

**PRECISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2025

**AUTORISE** le Maire à recueillir les dons de la population en mettant une urne à disposition en mairie d'Asson du 20 au 31 janvier 2025 et de les reverser à la Croix rouge Française.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

<b>VOTE</b>	<b>POUR</b>	<b>18</b>
	CONTRE	
	ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

